

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Présentation conforme à la directive européenne 2001/58/CE en application de la directive 1999/45/CE ;. Classification et étiquetage selon les arrêtés fixant les modalités d'élaboration et de transmission des fiches de données de sécurité.

1	IDENTIFICATION		
1.1	Identification du produit	1.1	EVERFAST DCP – Décapant acide
1.2	Identification de la société	1.2	SPECIES R.N. 96 Napollon 13400 AUBAGNE France Tél : 04 42 36 93 00 Fax : 04 42 36 93 09
1.3	N° d'appel d'urgence : ORFILA	1.3	01 45 42 59 59
2	IDENTIFICATION DES DANGERS	2	C : Corrosif- R 34 : Provoque des brûlures. Risque d'effets corrosifs, risque de lésions oculaires graves.
3	COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS	3	Substance dangereuse représentative : Acide Phosphorique (Cas N°7664-38-2), teneur > ou = 10%, C corrosif et R 34.
4	PREMIERS SECOURS	4	
4.1	Après inhalation	4.1	Respirer de l'air frais - En cas de malaise consulter un médecin
4.2	Après contact avec la peau	4.2	Rincer abondamment à l'eau durant 15 min-Ne pas utiliser de solvants ou des diluant. Enlever les vêtements souillés
4.3	Après contact avec les yeux	4.3	Rincer abondamment à l'eau claire durant 15 min- Consulter un spécialiste.
4.4	Après ingestion	4.4	Ne pas faire vomir - Consulter un médecin
5	MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE	5	Peut être une source secondaire d'incendies et d'explosions du fait de son action corrosive qui s'accompagne de dégagement d'hydrogène.
	Moyens d'extinction appropriés		
5.1	Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité	5.1	Eau pulvérisée, substances pulvérulentes, CO ₂ , mousses
5.2	Risque particulier résultant de l'exposition au produit en tant que tel, aux produits de la combustion, aux gaz produits	5.2	Jet d'eau sous pression
5.3	Equipement de protection spécial	5.3	Hydrogène (source secondaire d'incendie)
5.4		5.4	Equipement de sécurité total (vêtements appareil respiratoire...)
6	MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE	6	Eviter tout contact avec la peau et les yeux, porter des gants appropriés et des lunettes de sécurité.
6.1	Mesures de protection individuelle	6.1	Porter un appareil respiratoire autonome isolant.
6.2	Mesures de protection de l'environnement	6.2	Empêcher la contamination des eaux superficielles et souterraines
6.3	Méthode de nettoyage et d'absorption	6.3	Recueillir le produit avec des matériaux absorbants (sable, terre) laver à l'eau, neutraliser avec un décontaminant basique (solution de carbonate de sodium)
7	MANIPULATION ET STOCKAGE	7	Ne pas fumer, ni manger ou boire pendant l'utilisation et le stockage.
7.1	Manipulation	7.1	Produit acide – Eviter tout contact du produit avec la peau et les yeux
7.2	Stockage	7.2	Stocker le récipient dans son emballage d'origine dans un endroit sec
8	CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE	8	Eviter le contact avec la peau et les yeux.
8.1	Mesures permettant la réduction de l'exposition	8.1	Assurer une bonne ventilation
8.2	Valeurs limites à contrôler sur le lieu de travail	8.2	VME (1 mg/m ³) – VLE (3 mg/m ³)
8.3	Protections individuelles	8.3	8.3.1 Dans le cas d'une surexposition aux vapeurs : appareil respiratoire adapté 8.3.2 Vêtements de protection appropriés, un tablier et des bottes 8.3.3 Gants appropriés 8.3.4 Lunettes de sécurité
8.3.1	Protection respiratoire		
8.3.2	Protection de la peau		
8.3.3	Protection des mains		
8.3.4	Protection des yeux		
9	PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES		
9.1	Forme : Liquide incolore	9.10	Auto-inflammabilité : Ininflammable
9.2	Couleur : ND	9.11	Dangers d'explosion : ND
9.3	Odeur : Acide faible	9.12	Propriétés comburantes : ND
9.4	P.H.: 0.8	9.13	Pression de vapeur : Non concerné
9.5	Viscosité : ND	9.14	Densité relative : ND
9.6	Point / intervalle d'ébullition : ND	9.15	Solubilité dans l'eau : Oui
9.7	Point / intervalle de fusion : ND	9.16	Solubilité dans les solvants : ND
9.8	Point d'éclair : ND	9.17	Masse volumique : 1.37 g/cm ³
9.9	Inflammabilité : ininflammable	9.18	Autres données : ND

ND : Non Déterminé

NOM DU PRODUIT : EVERFAST DCP

10	STABILITE ET REACTIVITE	10			
10.1	Conditions à éviter	10.1	Récipients métalliques		
10.2	Matières à éviter	10.2	Oxydants forts – Métaux en présence d'humidité (formation d'hydrogène)		
10.3	Produits de décomposition dangereux	10.3	Hydrogène		
11	INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES	11			
11.1	Inhalation	11.1	Irritation des muqueuses - Lésions		
11.2	Ingestion	11.2	Douleurs buccales, rétrosternales et épigastriques - Vomissements		
11.3	Contact avec la peau et les yeux	11.3	Le contact prolongé sur la peau peut provoquer des brûlures et lésions sévères		
12	INFORMATIONS ECOLOGIQUES	12			
12.1	Dégradabilité	12.1	ND		
12.2	Toxicité aquatique	12.2	Ne pas rejeter à l'égout		
12.3	Toxicité écologique	12.3	ND		
13	CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION	13	Eliminer conformément aux réglementations locales et nationales		
14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT					
Numéro ONU : 1805 Acide phosphorique					
		R. T. M. D.	RID/ADR	IMDG MARITIME	OACI AERIEN
14.1	Classe		8	8	8
14.2	Groupe, chiffre ou page		Groupe III, Code C1	III	III
14.3	Etiquettes		8	QL : 5 L	Passager Y819
14.4	Code danger		80	FS : F-A, S-B	Passager 1 L
14.5	Code matière		1805		
15	INFORMATIONS REGLEMENTAIRES	15			
15.1	Classification et étiquetage	15.1	Selon les directives C.E.E.		
15.2	Symboles de danger	15.2	C- Corrosif		
15.3	Phrases R	15.3	R34 : Provoque des brûlures R41 : Risque de lésions oculaires graves		
15.4	Phrases S	15.4	S2 : Conserver hors de la portée des enfants S24/25 : Eviter le contact avec la peau et les yeux S26/28: En cas de contact avec les yeux ou la peau, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. S45 : En cas d'accident ou de malaise consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette ou la Fiche de données de sécurité) S36/37/39 : Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux / du visage.		
15.5	Prescriptions nationales	15.5	Se reporter à l'ensemble des textes officiels		
16	AUTRES INFORMATIONS	16	Il est de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.		

ND : Non Déterminé

Cette fiche complète la notice technique d'utilisation mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date du 03/03/2009. Ils sont donnés de bonne foi. Une liste de rappel des principaux textes législatifs, réglementaires et administratifs peut être jointe, à titre indicatif, à cette fiche. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lequel il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.